

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions de vente s'appliquent sans restriction ni réserve à toute création, atelier, animation, travail proposés par Sandrine Aimar.

**1/** Sandrine Aimar assure l'ensemble des créations graphiques et/ou festives (Logo, carte de visite, plaquette commerciale, Flyer, packaging, Faire part, cadeaux invités, accessoires de fête, ...), animation d'ateliers créatifs pour enfants/adultes, et Formations Professionnelles.

**2/** La création, fabrication, réalisation, animation, formation font obligatoirement l'objet de descriptifs quantifiés et chiffrés. Une TVA de 20% est à appliquer sur le montant HT. Le devis est valable 1 mois.

**3/** En cas d'accord un Bon de commande est rédigé. Ce document doit être revêtu de la signature du client qui valide la commande et l'acceptation des conditions de vente. En conséquence le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client.

**4/** Pour la bonne exécution de ce document, figureront les étapes de paiement suivantes :

A/ Un acompte de 50% du montant du devis sera versé par le client au moment de la signature. Cet acompte sera préalablement encaissé avant tout commencement du travail.

B/ Un second et dernier acompte sera réglé au plus tard deux jours avant la date de l'évènement ou livraison, il sera égal à 50% restant.

C/ Pour tout travail dans l'urgence soit moins de 3 semaines et pour les animations d'ateliers créatifs, le règlement se fera en totalité à la signature du bon de commande.

D/ Pour tout travail qui dépasserait 5 mois entre la signature du bon de commande avec versement du premier acompte et la livraison finale des travaux, Sandrine sera en mesure de demander un acompte supplémentaire intermédiaire, ou la totalité du dernier acompte.

**5/** En cas d'annulation de la part du client Sandrine Aimar garde l'acompte versé. En outre tout travail commencé devra être réglé en fonction des frais engagés.

**6/** En cas de défaut de paiement à échéance cela entraînera l'application de plein droit d'une pénalité de retard égale au taux légal jusqu'au paiement total.

**7/** Toute marchandise achetée dans le cadre de toute création ou animation reste la propriété exclusive de Sandrine Aimar.

**8/ A/** Les dessins, modèles, prototypes, films, photos, concepts, créations, logo, pictogramme, symbolique, monogramme, graphisme, images, illustrations, croquis, rough que Sandrine Aimar sera amené à concevoir ou réaliser dans le cadre d'un évènement, création, animation reste sa propriété exclusive. Si les clients veulent utiliser une partie ou totalité de la création ils devraient obtenir l'accord écrit de Sandrine Aimar, et le calcul de droit d'auteur à payer en fonction de l'utilisation.

B/ Sandrine Aimar reste libre d'utiliser toute création réalisée à titre d'exemple pour d'autres clients (book, site internet, réseaux sociaux, publicité, vitrine, boutique...)

**9/** Déroulement du travail de création avec ou pas d'impression :

-Validation du bon de commande. (avec un premier acompte ou règlement en totalité et tous les éléments nécessaires (texte, logo, visuels...))

-15 à 21 jours après : Propositions de différentes pistes créatives

Avec présentation d'au moins deux pistes créatives différentes avec des variantes de typographie, mise en page...

Sélection d'une piste créative.

-15 à 30 jours après : mise au point de la création

Finalisation de la création en deux aller-retour par mail.

-15 jours après : Validation du BAT par écrit et/ou par mail. (texte ci dessous)

"Veuillez vérifier votre maquette attentivement (orthographe, mise en page, site, infos...).

Aucun remboursement ou retraitage ne sera effectué en cas d'erreur sur votre faire part et déclinaisons après votre "Bon à Tirer"

-15 à 60 jours pour l'impression en fonction des quantités, façonnage et type d'impression (traditionnelle, sérigraphie, dorure...)

-Expédition de la commande, pour pouvoir récupérer la commande le règlement de la totalité est demandé. En cas d'expédition par transporteur, poste ou coursier, elle ne pourra être expédié qu'après réception du règlement en totalité (frais d'expédition à la charge du client)

Dans la proposition chiffrée il n'est prévu que deux aller retours pour mettre au point la création, en cas de mise au point supplémentaire il sera facturé 75 euros TTC par aller retour supplémentaire et idem pour tout BAT supplémentaire.

En cas d'urgence, il pourra être associé à une augmentation des tarifs en fonction de l'urgence (calculé à l'appréciation de Sandrine Aimar et de la sur marge appliquée des différents prestataires).

Les délais de réalisation indiqués n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande.

**10/** Sandrine Aimar peut être présente le Jour J pour installer ou pour animer des ateliers. Toute installation à Paris, Toulouse, banlieue ou province fera l'objet d'une proposition chiffrée qui tiendra compte du lieu, distance, installation et /ou désinstallation.

Dans ce cas les frais de repas, nuitée et transport sont à la charge du client, ou avancé par Sandrine Aimar et remboursé sur présentation de facture (dans les 15 jours qui suivent). De surcroit, tout repérage des lieux si Sandrine Aimar l'estime nécessaire fera l'objet d'une facturation en sus.

**11/** En cas de dommage provoqué tant au bien qu'aux personnes, par un ou des éléments de décoration réalisées sera pris en charge par l'assurance professionnelle de Sandrine Aimar.

**12/** Cas de force majeure : Sandrine Aimar pourra suspendre l'exécution de ces obligations contractuelles (création, impression, présence le Jour J...) si exécution est impossible ou déraisonnablement onéreuse ou si elle est empêchée par un évènement indépendant de sa volonté (par ex. grève, incendie, retard sans la livraison de composants ou matières premières, transport aérien, ferroviaire, hospitalisation, virus...) Par voie de conséquence, tout cas de force majeure ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ni à l'annulation de la commande.

**13/** En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Paris est seul compétent.